

# DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB "PIERREFONT'EQUITATION"

## 2025/2026

### Identité du pratiquant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Tél.: ..... Email

.....

J'accepte de recevoir des informations par mail (factures, stages, événements...): Oui - Non

Numéro de licence FFE(pour les personnes qui ont déjà été adhérente dans un autre centre équestre):

.....

Nom du Médecin traitant : .....

Tél. du cabinet : ..... Adresse : .....

Personne à contacter en cas d'Urgence:

M-Mme : ..... Adresse : ..... Tél

.....

**Assurances obligatoire : Licence FFE 2025.**

### Identité du responsable légal pour les mineurs :

**Nom et Prénom:**..... **Adresse**

.....

**Tél.**.....

**... Email** : ..... **J'accepte de recevoir**

**des informations par mail (factures, stages, événements...):** Oui - Non

### Renseignements concernant le pratiquant (Informations nécessaires en cas d'urgence) :

#### Vaccinations (pour les mineurs) :

-Fournir une photocopie des vaccinations de l'enfant inscrites sur le carnet de santé de l'enfant.

Poids : ..... Taille : .....

Suit-il un traitement médical O Oui O Non Si oui le quel:....., **Allergies**

:

Alimentaires : O Oui O Non

Médicamenteuses : O Oui O Non

Autres : O Oui O Non

En cas de réponse positive, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

#### Problèmes médicaux particuliers :

Problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales, des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ?

**O Oui O Non, si oui Lesquels:**.....

## REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

-Le club dégage toute responsabilité envers les mineurs en dehors des temps de cours ou de stage d'équitation.

Le responsable du mineur s'engage donc à récupérer son enfant à la fin de son cours ou de son stage d'équitation, ou dans le cas contraire d'en assumer toutes les conséquences.

**-Tout cavalier doit se munir d'une bombe norme NF et de boots et chaps ou de bottes aux termes de ses trois premières séances. Le port d'un gilet de protection est fortement conseillé.**

-La durée des cours est de 1h(BABY) et 1h30 pour les autres niveaux. La pratique à cheval ou poney varie entre 30 minutes (BABY) et 1 heure.

Un temps de préparation des chevaux (pansage, théorie) de 30 minutes est mis en place. Ces durées peuvent changer selon le niveau du groupe et la météo.

**-Les forfaits année : Afin que les groupes demeurent homogènes, pas de rattrapage des cours possible sauf présence d'un certificat médical ou sortie scolaire. Le rattrapage de la séance devra se faire durant les 15 jours suivant l'absence hors vacances scolaire et selon les places disponibles, dans les cas contraires, elle sera définitivement perdue. Possibilité de création d'un avoir en cas d'hospitalisation.**

**L'interruption d'un forfait entraîne la facturation des heures déjà effectuées au tarif à la séance ainsi que le règlement de la licence FFE ! La différence sera remboursée sous forme d'avoir non nominatif valable un an dans notre centre équestre. ATTENTION : PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE**

-Stages durant les vacances : La réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué avec le retour de la fiche d'inscription. Remboursement des stages sous forme d'avoir si l'annulation intervient au plus tard 7 jours avant le début du stage ou sur présentation d'un certificat médical. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera dû.

-Les enfants sont encadrés par des moniteurs qualifiés. Pour une bonne progression, il est important que les parents n'interviennent pas lors de la préparation ou durant les cours. Une salle tribune est mise à disposition à l'entrée du manège pour pouvoir suivre les cours.

-Le projet pédagogique de notre centre équestre est visible sur notre site internet : <https://pierrefont-equitation.ffe.com>

-Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein des écuries. Les véhicules, y compris les vélos et les cyclomoteurs, doivent stationner sur le parking en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.

-Les poussettes sont interdites à l'intérieur des écuries.

-Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire.

-Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte intérieure de l'établissement.

-Les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer.

-Il est interdit de donner à manger aux équidés sauf présence d'un moniteur.

-Les enfants accompagnants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante dans les écuries et dans la salle tribune du manège. Il est strictement interdit de courir dans les écuries, tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés dans les écuries, le manège, la carrière et les paddocks. Un terrain de jeu est mis à disposition.

-L'accès dans la grange, le manège, la carrière et les paddocks est strictement interdit si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent Il est également prohibé de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (par exemple, tracteur, camion, calèche...)

-La licence fédérale est obligatoire pour prendre part aux activités équestres au sein de l'établissement. Elle inclut une assurance accident couvrant chaque licencié durant sa pratique équestre. Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés en responsabilité civile par l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. En dehors du temps de pratique équestre, les cavaliers sont couverts par leur propre assurance responsabilité civile et accident.

-Chacun est responsable de la garde et de la surveillance de son matériel. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures, aux abords des boxes et dans les locaux du centre équestre. Le Centre Équestre décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

-La responsabilité de l'établissement équestre ne saurait être engagée pour tout accident survenu suite à une inobservance du présent règlement intérieur.

### **AUTORISATION :**

Je, soussigné(e) .....

**-Déclare avoir pris connaissance des informations du règlement intérieur 2025/2026 ci joint et les accepter.**

**-Déclare avoir le plein exercice de l'autorité parentale et autorise le moniteur d'équitation du club à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre pour mon enfant des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.**

**-Autorise : O Oui O Non, le club à reproduire et à diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées par le club de ma personne ou de celle de mon enfant ; pour les usages exclusifs suivants : des supports vidéos, des illustrations de documents d'information, les illustrations de son site Internet, les insertions dans sa page Facebook ainsi que la presse locale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos/vidéos ne porteront pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée, ou à celle de mon enfant.**

**-M'engage à transmettre au centre équestre, les éventuels changements d'adresses et de coordonnées téléphoniques.**

**-M'engage à régler l'intégralité des frais dus au titre du centre équestre.**

**Règlement des forfaits à l'inscription par CHEQUE(S) ou virement si règlement de la totalité du forfait.**

**Possibilité de règlements échelonnés par chèques : 1 chèque par mois jusqu'au 10 juin 2026 maximum (Totalité des chèques à l'inscription, chèques encaissés début de chaque mois).**

**-M'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.**

Fait à : .....Le : .....

**Signature du pratiquant ou responsable légale si mineur, Précédée de la mention " lu et approuvé "**

## INSCRIPTIONS cours d'équitation du 08/09/2025 au 05/07/2026 inclus hors vacances scolaires

### ATTENTION :

Pas de cours durant les vacances scolaire (sauf : Toujours cours le 1<sup>er</sup> samedi de chaque vacance),

Pas de cours la semaine du 11 au 17 mai (FERMER)

Les cours ont bien lieu les autres jours fériés de l'année (si hors vacances).

**Entourer le JOUR ET HORAIRE choisi :**

***S'inscrire dans un cours correspondant au dernier Galop obtenu.***

***Si aucun passage de Galop ou doute sur le niveau se renseigner auprès de Jessie (0688221907) pour déterminer le cours qui correspond.***

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h-10h30 G1			9h-10h30 ADULTES tous niveaux
	10h30-12h DEBUTANT			10h30-12h G5-6-7
	13h30-15h G3			13h-14h30 G3-4
	15h-16h30 G2			14h30-16h G1-2
	16h30-17h30 Baby Ponies			16h-17h30 G2-3
17h30-19h G1-2	17h30-19h G4	17h30-19h G3	17h30-19h G-4	
19h-20h30 ADULTES PROPRIETAIRES	19h-20h30 ADULTES min.G4	19h-20h30 ADULTES min.G4	19h-20h30 G 5-6-7	

**Entourer le forfait choisi :**

Tarifs du 08/09/25 au 05/07/26	Cours Baby (3-5 ans)	Cours débutant à compétition Enfants / Ado (6-17 ans)	Adultes (18 ans et +)	Propriétaires D'un cheval en pension aux écuries
Forfait année 1 cours/semaine (Hors vacances scolaires *sauf 1 <sup>er</sup> samedi des vacances et hors semaine du 11 au17 Mai 2026) Licence FFE incluse	495 €	565 €	650 €	546 €

**-5 % à partir de 2 forfaits, -10 % à partir de 3 forfaits pour une même famille (parents et enfants)**